

RAPPORT D'ÉVALUATION
Champ Métiers de l'éducation, de
l'enseignement et de la formation

Sorbonne Université

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 21/06/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Anne Vial Logeay, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTATION

Créée au sein de l'Université Paris-Sorbonne – Paris 4, l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Paris a pour partenaires sept établissements d'enseignement supérieur parisiens : l'Université Panthéon-Sorbonne - Paris 1, l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, l'Université Paris Descartes – Paris 5, l'Université Pierre et Marie Curie – UPMC – Paris 6, l'Université Paris Diderot – Paris 7 et l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). Elle constitue une structure universitaire particulière, puisqu'elle est à la fois une composante pleine et entière de l'Université Paris-Sorbonne et une école, partenaire du rectorat de l'académie de Paris, avec des missions académiques spécifiques de formation des enseignants et personnels d'éducation, reconnues par la loi du 8 juillet 2013.

Le champ *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation* englobe quatre mentions de master éponymes (*MEEF*), dont la finalité commune est de former des enseignants, personnels d'éducation et formateurs, pour lesquels le principal employeur est l'Éducation nationale. Une mention *MEEF-1er degré* prépare au métier de professeur des écoles ; une mention *MEEF-2nd degré*, spécifiquement dédiée à former les enseignants de collèges et lycées est déclinée en 20 parcours ; une mention *MEEF-Encadrement éducatif* (EE) vise à faire acquérir aux étudiants les bases scientifiques et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de conseiller d'éducation. L'exercice de ces professions nécessite la réussite d'un concours *ad hoc*, positionné pendant la première année du master. Enfin, la mention *MEEF-Pratique et ingénierie* de la formation (PIF) prévoit trois parcours, principalement en direction d'un public déjà enseignant : métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, formation de formateurs, ingénierie de la formation et médias numériques.

Les enseignements sont principalement dispensés à l'ESPE, sur deux de ses sites, Molitor et Batignolles. Certains enseignements de la mention *MEEF-EE* sont également dispensés sur le site de l'Université Paris Descartes - centre des Saints-Pères, tandis que les enseignements relevant des disciplines sont principalement assurés dans les universités partenaires pour la mention *MEEF-2nd degré*. Les enseignements de la mention *MEEF-PIF* se déroulent sur l'ensemble des sites de l'ESPE et dans les établissements d'enseignement supérieur impliqués.

AVIS GLOBAL

Les nombreux partenaires universitaires impliqués dans le champ *MEEF* offrent des possibilités de nombreuses mutualisations, et, par ailleurs, assurent des effectifs importants et relativement stables. Les mentions du champ présentent une offre riche et diversifiée, qui couvre l'ensemble des métiers de la formation et de l'éducation, hors éducation spécialisée. La préparation aux concours est rigoureuse et le système de stages et d'alternance proposé met la professionnalisation au cœur de la formation. Les étudiants des établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'ESPE ont déjà pu suivre des enseignements de pré-professionnalisation en dernière année de licence, et continuent de bénéficier des dispositifs mis en place, qui sont nombreux et variés. Compte tenu de la faible diversification des métiers accessibles post master dans l'état actuel de l'offre, la gestion des flux étudiants en fonction du nombre de postes disponibles au concours est plutôt bienvenue, démontrant l'intérêt porté à l'insertion professionnelle des étudiants. La dimension professionnalisante reste toutefois pour l'instant un peu en-deçà des ambitions affichées, et ce, pour plusieurs raisons :

- concernant l'organisation pédagogique, le souhait affiché de développer une culture commune transversale à tous les masters *MEEF* se heurte à une organisation et un pilotage encore trop cloisonné. Une illustration est l'inexistence de projets pluri-disciplinaires communs aux différentes mentions ;
- le pilotage des différentes formations du champ n'a pas encore mené à son terme la réflexion sur l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants et des diplômés hors Éducation nationale ;
- la prise en compte des étudiants demeure lacunaire au niveau du suivi ; il manque des instruments dont ils puissent se servir (portfolio de compétences par exemple) et surtout, des données concernant le devenir des étudiants non-lauréats des concours ;
- le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) est encore propre à chaque université, mais cela devrait être corrigé à partir de la rentrée 2017. Il existe toutefois un dispositif concerté avec

- les établissements partenaires pour la préinscription et l'inscription sous statut « formation continue » pour les étudiants en reprise d'études, et l'on relève l'existence d'une procédure de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Les parcours de formation (stages) et d'insertion hors Éducation nationale ne sont pas suffisamment pris en compte ;
- les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont remplies par le réseau des ESPE, ce qui va dans le sens du souci de professionnalisation, mais l'ensemble concerne trop exclusivement l'Éducation nationale. Or, compte-tenu de l'évolution des métiers, les futurs diplômés doivent pouvoir transférer les compétences acquises dans d'autres secteurs que ceux de l'enseignement public ou privé ; les non-lauréats doivent pouvoir le faire encore davantage (même si nombre d'entre eux choisissent actuellement de se représenter aux concours auxquels ils ont échoué).

ANALYSE DÉTAILLÉE

Les objectifs scientifiques et professionnels des mentions sont clairement exposés et cohérents avec la structure des enseignements dispensés. Des blocs de compétences, disciplinaire, didactique, recherche, ont été nettement identifiés, avec le souci de mettre les étudiants en contexte d'exercice du métier, selon le cadrage national des masters *MEEF*.

Les mentions qui préparent aux concours de l'enseignement du premier et du second degré et au métier de conseiller principal d'éducation ont une double visée : préparer aux concours de l'enseignement en première année de master (M1), via le développement progressif de compétences culturelles et professionnelles sur les deux ans de formation. Ces mentions réussissent à équilibrer formation scientifique et professionnalisation, notamment grâce à un système d'alternance entre semaines de formation et semaines de stages devant les élèves : l'aspect professionnalisant de la formation est bien central dans l'architecture des mentions.

Le souci d'une culture transversale commune à l'ensemble des formations est frappant, et appréciable : ainsi, dès la rentrée en M1, une journée d'accueil propose des conférences sur des thématiques communes aux étudiants des mentions *MEEF 1^{er} degré, 2nd degré, EE* et surtout un tronc commun de formation est organisé. Il est dommage que le master *MEEF-PIF* soit exclu de cette culture commune et de la mise en place du tronc commun. Cette culture transversale commune gagnerait sans doute à s'étoffer d'éléments pluridisciplinaires et transversaux.

Alors que l'ESPE a été créée en 2013, la convention avec le Rectorat était attendue pour 2017. Une telle convention est pourtant nécessaire pour connaître précisément l'articulation entre parties prenantes ESPE/Rectorat/universités, et les moyens alloués par chacun pour faire fonctionner les formations. Rien n'est dit sur ce point dans les dossiers, pas plus que sur la répartition entre Rectorat, ESPE, unité de formation et de recherche (UFR) des universités partenaires spécifiquement à chaque mention. Les mentions de masters sont co-accréditées : une telle politique demande un pilotage minutieux, mais même si des dispositions sont prises en ce sens, notamment pour le master *MEEF-PIF*, les efforts d'organisation devront être poursuivis.

Les liens avec le milieu socio-culturel sont évidents, ils le sont un peu moins avec le milieu socio-économique ; on peut regretter que les différents masters ne paraissent pas s'en soucier davantage. Ce n'est évidemment pas leur finalité première, mais les finalités des formations sont présentées comme résultant d'une analyse des besoins réalisée en concertation avec l'Etat, les partenaires sociaux, les régions : il serait sans doute pertinent d'explorer d'autres champs qui pourraient être des voies d'avenir, voire des recours, et d'en informer les étudiants.

Les liens avec la recherche sont clairement mentionnés (le champ est associé à 14 laboratoires de recherche, d'où la création en 2015 d'un Groupement d'Intérêt Scientifique), et ceci est suffisamment rare pour mériter d'être souligné même si, dans le détail, cette articulation n'est pas toujours simple, ni véritablement possible à mettre en œuvre. L'adossement à la recherche est particulièrement pertinent pour le master *MEEF-EE* ; il gagnerait à être renforcé en *MEEF-PIF*, compte-tenu du public expérimenté auquel s'adresse ce master.

L'internationalisation des formations constituait un des points prioritaires de l'offre de formation 2014-2018 tant pour l'ESPE que pour l'Université Paris-Sorbonne. La faiblesse de la formation en langues étrangères est constatée à plusieurs reprises, ce qui constitue un paradoxe en regard de la volonté d'internationalisation. Néanmoins, le champ bénéficie d'un service des relations internationales propre à l'ESPE (composé d'un chargé de mission, de responsables pédagogiques des différents partenariats et d'un support administratif), qui collabore avec la direction des relations internationales de l'Université Paris-Sorbonne. Différentes formules sont donc explorées : le dispositif EMILE (enseignement d'une matière en langue étrangère), la mise en place d'un stage de deux mois à l'étranger en seconde année de master - M2 (dans le cadre d'une unité d'enseignement - UE - de spécialité) avec le projet « Soutien à la mobilité sortante des étudiants du master

MEEF 2nd degré, parcours Anglais, cursus adapté », offre la possibilité aux étudiants de faire un stage de deux mois en établissement scolaire en Angleterre ; l'ESPE est partenaire du projet de recherche européen SPIRAL – *School Teacher Professionalisation : Intercultural Ressources and Languages*. Des enseignants étrangers ont été associés aux enseignements entre 2013 et 2017, mais on manque de précisions sur ce point. Il existe des accords *Erasmus*, plus ou moins utilisés par les étudiants ; ils pourraient être davantage renforcés, de manière à offrir une plus large palette de destinations, mais dans l'ensemble, cette volonté d'internationalisation prend forme et c'est à souligner dans un contexte difficile, qui plus est pour des formations où l'articulation entre formation et internationalisation n'est pas toujours aisée à réaliser.

L'organisation pédagogique est claire ; la structure des mentions, souvent classique, reflète les attendus des métiers, et la professionnalisation est progressive, assurée sous forme de stages et d'interventions de professionnels issus de structures en relation avec les métiers de l'enseignement (conseillers principaux d'éducation (CPE), inspecteurs académiques - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), chefs d'établissements, inspecteur généraux de l'administration et de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), professeurs des écoles – maîtres formateurs (PEMF)...). Il existe peu de passerelles entre les quatre mentions et rien n'est dit sur les passerelles éventuelles vers ou en provenance des autres masters.

La lisibilité de l'offre de formation peut laisser parfois à désirer. Tel est notamment le cas pour le master *MEEF-2nd degré*, avec ses 20 parcours (à titre d'exemple : place d'un même enseignement dans des UE différentes selon les parcours, volumes horaires différents pour un même nombre de crédits ; absence d'harmonisation entre les intitulés, la répartition des coefficients, la constitution des jurys). De même, la mention *MEEF-PIF* est difficilement lisible, compte-tenu de l'existence de deux objectifs distincts assignés en M1 et M2, ce qui pourrait poser à terme un problème de recrutement.

Des concours blancs et des oraux sont mis en place pour aider à la réussite aux concours. L'aide à la réussite est cependant inégale d'une mention à l'autre, même si l'on constate un souci certain en ce sens. En *MEEF-PIF*, il existe un renforcement méthodologique, pour les étudiants ayant échoué.

La place du numérique constitue un des atouts revendiqués par le champ : de fait, même s'il existe des différences d'une mention à l'autre, la création d'un réseau de référents numérique dans l'ensemble des départements disciplinaires de l'ESPE permet l'intégration de ressources et outils numériques, sous des formes variées. Enseigner, former et apprendre avec et par le numérique est d'ailleurs l'un des éléments du tronc commun de formation. Le certificat informatique et internet niveau 2 enseignant (C2i2e) est proposé sous forme optionnelle, et les étudiants sont invités à réfléchir en termes de projets construits à partir du numérique.

Les équipes sont constituées et clairement indiquées, même si à l'exception du master *MEEF-EE*, il manque des données précises, et chiffrées, permettant de mesurer la part respective des différents intervenants : elles sont par ailleurs diversifiées, et pensées de façon à impliquer les acteurs dans la formation, le but étant de parvenir à une culture commune transversale à tous les masters *MEEF*. On peut et on doit saluer la mise en place d'un tronc commun pour le développement d'une « culture transversale de métier » entre les parcours 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif, propice à la structuration de l'identité professionnelle ; toutefois, concrètement, dans la mesure où le pilotage se fait par mention (cadrage des stages et des mémoires notamment), chacun tente à l'intérieur de sa mention d'assurer une cohérence interne, et la transversalité est moins présente qu'espéré, notamment au sein du master *MEEF 2nd degré*.

Chaque parcours est coordonné par un enseignant-chercheur (EC). On note la présence de responsables d'UE, point positif pour le dialogue avec les étudiants, et les parcours sont assez bien coordonnés entre eux, même si l'on relève de fortes disparités entre parcours au sein du master *MEEF-2nd degré*. Comme en bien d'autres universités, les équipes pédagogiques annoncées comme « pluri-catégorielles » font toutefois apparaître bien plus d'acteurs de l'ESPE et du rectorat (voire du monde associatif) que d'enseignants des UFR, et un point noir tient à l'étanchéité des enseignements disciplinaires (assurés par des enseignants des UFR) et des enseignements du tronc commun (dispensés par des enseignants ou intervenants rattachés à l'ESPE ou au Rectorat). Le pilotage du master *MEEF-2nd degré* fait question compte-tenu de la multiplicité des parcours : l'équipe pluri-catégorielle est limitée au tronc commun, tandis que les autres blocs sont confiés à des équipes disciplinaires. A l'inverse le caractère pluri-catégoriel est particulièrement présent dans l'équipe de la mention *MEEF-EE*, d'où une excellente articulation entre le terrain et la recherche.

Ces équipes tiennent des réunions régulières, plus ou moins fréquentes selon les mentions : des réunions par quinzaine sont organisées en master *MEEF-PIF*, mais il n'y a qu'une réunion annuelle en master *MEEF-EE*. À l'exception du *MEEF-EE*, les conseils de perfectionnement n'ont pas été mis en place : ils devraient l'être dans le cadre du nouveau contrat quinquennal. Ce dispositif, qui devrait être facilement adopté, est de nature à permettre une plus grande coordination entre équipes, et à favoriser l'intégration des étudiants. En dépit de l'absence de conseils de perfectionnement, les étudiants prennent part à l'évaluation des enseignements à des degrés divers, et il est tenu compte de leurs apports.

Il n'y a pas de véritable prise en charge des étudiants en situation d'échec aux concours, et les porteurs de formations le savent. Cette prise en charge pourrait passer par une réflexion sur les compétences transversales acquises, de nature à faciliter l'exploration d'autres métiers ou d'autres secteurs professionnels que ceux initialement visés. Il faut absolument, dans un souci pédagogique commun, prévoir davantage de dispositifs d'aide à la réussite et de possibilités de réorientations. On pourrait recommander aux différents parcours de généraliser l'introduction du portfolio de compétences, encore peu présent, et de suivre l'acquisition de ces compétences. Il conviendra de remédier à ces lacunes, et plusieurs mentions en sont bien conscientes : cela participe d'une véritable culture de la professionnalisation, et d'un souci pédagogique fort.

Les dossiers font systématiquement le bilan des points faibles et points forts de leur formation : la culture de l'autoévaluation est bien présente, même si elle pourrait encore s'améliorer. En effet, le manque d'instruments de suivi et l'absence de perspective à moyen ou long terme sont regrettables : il semble difficile de revendiquer un suivi des débouchés sans l'articuler à un suivi des étudiants, et les équipes pédagogiques peuvent encore progresser en ce sens.

Les formations proposées sont clairement attractives : elles ont su tirer parti du format contraignant imposé par l'architecture des mentions de master *MEEF*. En revanche, tous les étudiants diplômés ne réussissent pas pour autant leur concours : ce problème n'est pas propre aux formations parisiennes, et pose la question de l'adéquation d'une formation aux concours à travers un diplôme de master en deux ans, quand on constate les nombreux redoublements en M2, sous forme de « cursus adapté » (en *MEEF-2nd degré*, les étudiants ayant échoué aux concours sont signalés comme très nombreux à s'y présenter au moins trois fois). Nonobstant cette remarque, les résultats aux concours sont bons, et la formation est indubitablement de qualité.

En dépit de la mise en place des « cursus adaptés », le manque de suivi des étudiants non-lauréats, dont les formations font elles-mêmes état, doit être déploré. Un des moyens d'y remédier pourrait consister, au moins pour certains parcours, à réfléchir à la possibilité accrue de départs en semestre d'études *Erasmus*, et à l'extension du projet « Soutien à la mobilité sortante des étudiants du Master *MEEF-2nd degré*, parcours *Anglais*, cursus adapté » à d'autres parcours : l'objectif de ce projet est en effet de donner la possibilité aux étudiants inscrits dans le parcours en M2 cursus adapté de faire un stage de deux mois en établissement scolaire en Angleterre au cours duquel ils enseignent le français, puisque, dans la grande majorité des cas, ils ont échoué au concours faute d'une réelle maîtrise de la langue. Pour des étudiants en situation d'échec, un séjour à l'étranger peut constituer non seulement une formation complémentaire, mais aussi parfois, une occasion de se reprendre en sortant d'un cadre dans lequel ils se sentent mal à l'aise.

Le master *MEEF-EE* fait au total preuve d'un excellent positionnement, d'un adossement à la recherche remarquable à ce niveau, et satisfait à tous les critères, jusque dans la culture du dialogue et de l'autoévaluation. Le seul regret que l'on puisse formuler est qu'il ne semble guère y avoir de dialogue avec les autres formations : le caractère d'excellence de ce master devrait lui conférer valeur d'entraînement pour l'ensemble des mentions.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Ci-dessous les fiches d'évaluation des formations suivantes :

- Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 1^{er} degré
- Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré
- Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - Encadrement éducatif
- Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - Pratique et ingénierie de la formation



MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION – PREMIER DEGRÉ

Établissement : Université Paris-Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Université Paris Descartes, Université Pierre et
Marie Curie, Université Paris Diderot, Institut national des langues et civilisations
orientales – INALCO, Institut catholique de Paris - ICP

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) mention *Premier degré* de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Paris s'inscrit dans le cadrage national de la formation initiale des professeurs des écoles. Il a trois objectifs : (1) préparer au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) en première année (M1) ou nouvelle préparation en deuxième année (M2) pour les non-lauréats ; (2) professionnaliser les futurs enseignants pour exercer en écoles maternelles et élémentaires ; (3) développer des compétences permettant d'enseigner, de former ou d'éduquer au sein des écoles de l'Éducation nationale ou privées sous contrat ainsi que dans des structures autres (culturelles, éducatives, sociales, de formation, *etc.*). La capacité d'accueil est fixée à 360 étudiants en M1. L'effectif de M2 est assujéti aux places aux concours et au nombre de lauréats. Ce master se centre sur la connaissance et la didactique des disciplines scolaires, sur la perception de l'environnement social et institutionnel de l'Éducation nationale et du secteur éducatif au sens large, et sur des mises en situation professionnelle.

Le cursus se déroule en présentiel avec des modalités en cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques et temps d'accompagnement qui totalisent (hors stages) 591 heures pour le M1 ; 292 heures pour le M2 PES (professeurs des écoles stagiaires, lauréats du CRPE) ; 407,50 heures pour le M2 non PES (étudiants ayant échoué au concours en fin de M1 et en renouvellement de préparation).

ANALYSE

Finalité

À l'instar des autres masters MEEF et du cadrage national dont ils font l'objet depuis 2013, cette formation a explicitement pour objectif la préparation au métier de professeur des écoles (maternelles et élémentaires), sur les trois cycles d'enseignement qu'elles recouvrent (cycle 1 : de la petite à la grande section à l'école maternelle ; cycle 2 : du cours préparatoire à la deuxième année du cours élémentaire à l'école élémentaire ; cycle 3 : du cours moyen niveau 1 à l'école élémentaire à la classe de 6^e au collège). Ce métier s'exerçant majoritairement sous statut de fonctionnaire, la préparation au concours de recrutement, qui intervient en fin de M1, est

intrinsèquement liée aux contenus de formation en M1, voire en M2 pour les non-lauréats. Cependant, par son partenariat avec l'Institut catholique de Paris - ICP, ce master permet aussi l'accès au recrutement en écoles privées sous contrat. Les objectifs d'insertion professionnelle dans d'autres structures restent encore fragiles, en raison d'une offre de stages hors Éducation nationale trop discrète et d'une information faible sur le devenir des non-lauréats, malgré les partenariats noués.

Les contenus du master suivent au plus près le référentiel de compétences des métiers de l'enseignement publié au bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) du 25 juillet 2013. Par une volonté spécifique de création d'un tronc commun aux trois mentions MEEF (*Premier degré ; Second degré ; Encadrement éducatif*), l'affichage d'une culture commune autour de compétences transversales aux différents segments et missions du système éducatif est très net : l'ancrage institutionnel qui en découle est très explicite dans les contenus de formation.

Positionnement dans l'environnement

Ce master répond aux missions nationales des ESPE en matière de formation initiale des professeurs des écoles, avec le cadrage territorial correspondant au découpage académique en vigueur. Le partenariat étroit avec les instances académiques a permis une fluidification et une amélioration des mises en stage. Il a été menée une réflexion constructive autour de l'alternance afin de soutenir au mieux les professeurs des écoles stagiaires-étudiants de M2. La plateforme commune entre l'ESPE et l'académie de Paris, en cours d'élaboration, va permettre de coordonner et d'harmoniser les éléments du parcours du PES afin de donner tous les éléments nécessaires à la décision de titularisation.

L'ESPE de l'académie de Paris a su tirer parti du vivier d'institutions lié à sa situation géographique spécifique, en tissant des partenariats très pertinents : (1) sur le plan culturel avec une dimension d'application pédagogique (musées, associations, instances de recherche ou de diffusion scientifique, *etc.*) ; (2) sur le plan universitaire (composantes des autres universités parisiennes dans lesquelles sont proposés des modules de pré-professionnalisation au professorat des écoles ; (3) sur le plan scientifique par la création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS, Réseau de recherche en éducation, enseignement & formation de l'ESPE de l'académie de Paris - RREFFOR-ESPE) et autour des 14 laboratoires partenaires avec un recensement des ressources et des thématiques éducatives mobilisées dans ces équipes.

À l'international, sept accords bilatéraux Erasmus (*EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students*) ont été conclus et des appuis au développement pédagogique (en Égypte, en Chine) sont en cours. Un projet financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+ (projet SPIRAL - *School-teacher Professionalisation: Intercultural Resources and Languages*) fait l'objet d'un partenariat entre cinq centres européens de formation à l'enseignement élémentaire : il a pour but d'élaborer un cadre de référence commun contenant des grilles d'évaluation, une démarche qualité, un référentiel de compétences, *etc.* La mobilité des étudiants du master MEEF *Premier degré* reste cependant discrète (entre 30 et 42 étudiants sortants lors du stage de M1 et entre 11 et 25 entrants chaque année depuis 2013).

Organisation pédagogique

Par respect du cadrage national, la maquette de formation est organisée autour de cinq grands domaines en cinq unités d'enseignement (UE) qui reflètent bien les attendus du métier en termes de connaissances polyvalentes et disciplinaires, de didactique, de réflexivité, de mise en situation (UE1 : Langue et culture humaniste, UE2 : Sciences, UE3 : Exercice du métier, UE4 : Recherche, UE5 : Culture commune). Cette structuration autour de cinq UE suit les deux années de master, ce qui donne une cohérence au cursus.

La préparation au concours fait l'objet de modalités spécifiques : concours blancs écrits, oraux blancs, module de « savoir-faire de présentation orale ». Pour ceux qui échouent au concours en fin de M1, un entretien de motivation et des modules de renforcement en français et en mathématiques sont mis en place en M2.

Les entrants en M2 qui n'ont pas suivi le M1 MEEF font l'objet d'un test en français et en mathématiques en début de M2 avec un accompagnement spécifique si besoin ; ils font aussi l'objet d'un entretien d'accueil et d'un entretien de positionnement en cours de M2. Cependant, des modalités spécifiques compensatoires au M1 (didactique, connaissances sur l'enfant, sur le système éducatif, *etc.*) ne sont actuellement pas prévues en M2 pour ces publics spécifiques. Ce questionnement qui mériterait d'être opérationnalisé.

10 % de PES sont, chaque année, identifiés comme en difficulté dans leur exercice du métier : ils font l'objet d'entretiens complémentaires, de visites et bénéficient de conseils supplémentaires, voire de stages d'observation et de pratique accompagnée chez un professeur des écoles-maitre formateur (PEMF) exerçant au même niveau

de classe. Ceci est très pertinent et atteste d'une volonté de sécuriser les parcours.

Si la validation des acquis professionnel (VAP) est bien opérationnelle pour accéder au master MEEF, si les repreneurs d'études font l'objet d'un service dédié, en revanche, la validation des acquis de l'expérience (VAE) n'a pas été mise en place : cela devrait se mettre en place pour permettre la « mastérisation » d'enseignants chevronnés issus des anciens cursus de formation (niveau baccalauréat ou diplôme d'études universitaires générales - DEUG ou licence) et ce, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

La mise en place d'ateliers de pratique pédagogique dans un autre cycle que le berceau du stage de M2 est particulièrement pertinente pour assurer une formation complète. Le numérique fait l'objet d'une attention particulière (référents numériques au sein de chaque entité de formation, enseignement transversal aux disciplines, aides techniques, option « Numérique éducatif », visite d'évaluation qui doit comporter un usage pédagogique du numérique).

La place de la formation par la recherche a fait l'objet d'une journée de travail spécifique pour harmoniser les enjeux (formation à la réflexivité et au recul professionnel par la recherche plutôt que formation à la recherche), les thématiques possibles, l'encadrement et l'évaluation du mémoire. Cette réflexion a abouti à un document de cadrage et d'harmonisation qui rend ces critères très explicites à l'endroit des étudiants (ou PES) et des « porteurs de thématiques de mémoires ». Un point reste cependant à éclaircir : on ne saisit pas l'articulation entre l'UE4 du M1 (Séminaire d'initiation à la recherche et pratiques professionnelles) et la production du mémoire en M2 : on s'interroge sur la continuité entre le M1 et le M2. On se demande par ailleurs s'il s'agit d'un apport purement méthodologique transversal en M1.

L'organisation des stages est conforme au cadrage national (arrêté du 27 août 2013) avec des stages d'observation et de pratique accompagnée en M1 (en école auprès d'un maître formateur ; mais pouvant être réalisés hors école ou à l'étranger) ; en M2, un stage alternant (stage à mi-temps en responsabilité pour les PES ou stage d'observation et de pratique accompagnée pour les non PES).

Pilotage

L'équipe de formation est pluri-professionnelle (enseignants-chercheurs, formateurs, enseignants-formateurs en temps partagé, PEMF, représentants d'organismes culturels et/ou associatifs) pour garantir l'ancrage dans une professionnalisation avérée. On s'interroge cependant sur la part précise que prennent dans la formation les intervenants issus du Rectorat et plus globalement sur la répartition des formateurs entre unités de formation et de recherche (UFR), ESPE et Rectorat. Un souci de cohérence est assuré par la mise en place de départements de formation disciplinaires et transversaux (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés – ASH ; numérique) et par des responsables d'UE qui assurent la cohérence interne (contenus, évaluation) et l'interface entre étudiants et équipe de pilotage.

Les étudiants sont bien représentés dans les instances décisionnaires (conseil d'école, conseil d'orientation scientifique et pédagogique) et leurs avis sont pris en compte. Malgré des réunions régulières, on regrette l'absence d'un conseil de perfectionnement.

L'évaluation des connaissances est annualisée et se fait par contrôle continu. Si certains blocs peuvent se compenser, le stage et le mémoire ne peuvent pas l'être, ce qui permet d'en faire des éléments centraux de la formation.

Le suivi de chaque étudiant est assuré par un tuteur académique et un référent ESPE et fait l'objet de temps spécifiques balisés dans la maquette de formation : il permet l'accompagnement à l'acquisition des compétences du métier ; il permet aussi leur attestation (visites d'évaluation) de manière impartiale et en appui sur le référentiel officiel du métier de professeur des écoles. L'équipe du master mène aussi une réflexion très utile pour favoriser le continuum post-ESPE des jeunes enseignants titularisés, avec une proposition de modules de formation continue, répondant à des besoins identifiés chez ces néo-titulaires (par exemples, exercer en contexte multiculturel, question du climat scolaire, etc.).

Résultats constatés

Avec 88 % de réussite à l'admissibilité en M1, 81 % pour les re-préparationnaires en M2 et 61 % de lauréats aux divers concours de recrutement de professeur des écoles (public/privé), le master MEEF *Premier degré* de l'ESPE de l'académie de Paris connaît un taux de réussite tout à fait satisfaisant. Il faut noter, par ailleurs, que 60 % des entrants en M2 (en général lauréats du concours) n'ont pas suivi le M1 MEEF (autres masters, repreneurs d'études, etc.).

En amont du M1, dans les cursus de licence pourvoyeurs de candidats, des unités de pré-professionnalisation sont proposées (avec possibilité de stage d'observation en écoles) : on regrettera que ces modules n'aient pas plus de poids dans l'admission en M1, au titre d'aide à l'orientation des étudiants.

Ce master est bien ancré dans le cadrage national de la formation initiale. Il porte une attention réelle à l'accompagnement de la professionnalisation et à la prévention/remédiation des difficultés d'exercice du métier. On regrette cependant la prise en compte limitée des parcours et des insertions hors Éducation nationale.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une préparation rigoureuse et accompagnante au concours et au métier de professeur des écoles, ce qui mène à un bon taux de réussite aux concours.
- Une diversification des parcours en fonction des profils : parcours M2 différents pour étudiants PES et étudiants non PES, accompagnement spécifique des PES en difficulté et des repreneurs d'études en M1.
- Mise en place d'un tronc commun pour le développement d'une « culture transversale de métier » entre les parcours *Premier degré*, *Second degré* et *Encadrement éducatif*, propice à la structuration de l'identité professionnelle.
- Accent mis sur la méthodologie d'analyse réflexive, compétence particulièrement intéressante dans tout milieu professionnel.

Principaux points faibles :

- Pas assez de prise en compte des parcours de formation (stages) et d'insertion hors Éducation nationale.
- Pas de mise en place de la validation des acquis de l'expérience.
- Fragilité de la passerelle vers le M2 MEEF sans avoir fait le M1 MEEF (autres masters, repreneurs d'études).
- Volume horaire particulièrement élevé (883 heures sur les deux années).
- Certes des réunions régulières avec comptes rendus mais pas de conseils de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En appui sur une maquette rigoureuse, sur une réflexion étoffée de la place de la recherche, sur un souhait de la cohérence de l'alternance, sur un suivi méthodique et sérieux de la professionnalisation, sur l'ancrage dans une réelle identité de métier avec le tronc commun, l'équipe du master MEEF *Premier degré* de l'ESPE de l'académie de Paris devrait cependant (1) réfléchir à mieux dissocier concours et master, en proposant des modalités plus nettes pour la professionnalisation et l'insertion hors Éducation nationale ; (2) diversifier encore plus le début du M2 pour les non titulaires du M1 MEEF (modalités compensatoires, université d'été, identification et valorisation des compétences développées dans une autre antériorité professionnelle, par exemple) ; (3) mettre en place la validation des acquis de l'expérience, en particulier pour des enseignants chevronnés qui n'ont pas connu la formation initiale sous la forme bac+5/master (avant 2008). Il serait également profitable à la formation de mettre en place des évaluations par les étudiants ainsi qu'un portfolio de compétences dont il faudra assurer le suivi.

Les modalités d'insertion hors Éducation nationale (le second E – éducation – et le F – formation – du master MEEF !) restent trop peu prises en compte. Ainsi, pour les étudiants ne souhaitant pas préparer ou re-préparer le concours et se destinant à des métiers hors Éducation nationale, des modalités de stages, notamment avec les partenaires culturels ou éducatifs nombreux sur le bassin de l'ESPE de Paris, seraient à formaliser pour accompagner ces projets personnels spécifiques ; l'ESPE de l'académie de Paris devrait se doter d'un outil de type « questionnaire d'insertion » à adresser à ses ex-étudiants non-lauréats au concours ; une veille sur les emplois hors Éducation nationale (notamment en activant le réseau partenarial) compatibles avec le master MEEF *Premier degré* pourrait aussi être envisagée et diffusée à ces ex-étudiants, qui se trouvent sans solution.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION – SECOND DEGRÉ

Établissements : Université Paris-Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Université Paris Descartes, Université Pierre et Marie Curie, Université Paris Diderot, Institut national des langues et civilisations orientales – INALCO

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* mention *Second degré* (MEEF - 2nd degré) a pour principal objectif de former les futurs enseignants de collèges et lycées. La première année (M1) accompagne les étudiants dans le développement de compétences professionnelles et les prépare aux concours *ad hoc* (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré - CAPES, Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique - CAPET). La deuxième année (M2) propose aux lauréats des concours, fonctionnaires-stagiaires de l'Éducation nationale, une formation en alternance. Les étudiants non-admis aux concours suivent un cursus adapté à leur profil et à leurs besoins particuliers pour renforcer leurs savoirs disciplinaires et leurs savoir-faire méthodologiques.

Ce master est multi-site et comprend 20 parcours (18 parcours de disciplines générales, un parcours de discipline technologique et un parcours *Documentation*). Les enseignements de tronc commun sont dispensés dans les centres de l'École supérieure de professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Paris (Molitor et Batignolles), les enseignements spécifiques dans les établissements partenaires selon les disciplines (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Université Paris-Sorbonne, Université Paris Descartes, Université Pierre et Marie Curie, Université Paris Diderot, Institut national des langues et civilisations orientales - INALCO).

ANALYSE

Finalité
Dans l'objectif de former les futurs professeurs des collèges et lycées et les professeurs documentalistes, cette mention a une double visée : la préparation des concours de l'enseignement (en M1 et M2 cursus adapté) et le développement progressif des compétences professionnelles générales (culture commune) et spécifiques (savoirs disciplinaires, didactique des disciplines) sur deux ans. Les objectifs scientifiques et professionnels sont en cohérence avec les professions accessibles après l'obtention du diplôme. Les débouchés professionnels sont

identifiés, lisibles : enseignants titulaires ou contractuels, formateurs dans des organismes privés, éducateurs en milieu associatif. Ils sont cependant peu nombreux et l'employabilité semble faible pour les diplômés qui n'intègrent pas la fonction publique.

Positionnement dans l'environnement

Une réflexion pertinente a été menée pour définir les spécificités de ce master aux niveaux local et régional. Il propose des parcours différents et/ou complémentaires de ceux proposés dans les ESPE de l'académie de Créteil et de l'académie de Versailles (dont les formations relèvent davantage des métiers de l'enseignement technologique et professionnel). Une offre spécifique en langues dites « rares » (arabe, chinois, hébreu, italien, russe) ainsi que certains parcours uniques en Ile-de-France (musique, arts plastiques) contribuent à l'attractivité et au rayonnement de la mention.

L'ESPE de l'académie de Paris travaille en collaboration avec le Rectorat et les universités partenaires. Une convention est à l'œuvre avec l'Institut catholique de Paris – ICP, impliqué dans la formation des candidats au concours de l'enseignement privé.

L'enseignement d'une culture commune permet l'intervention de partenaires institutionnels, culturels et associatifs avec lesquels l'ESPE travaille. Ces intervenants animent des ateliers ou accueillent des stagiaires, ce qui diversifie les modalités d'apprentissage du métier. Ces ouvertures pourraient être cependant renforcées et les enseignements de tronc commun confiés pour partie à certains enseignants des universités partenaires, de façon à tirer profit de la multitude de profils des enseignants des 20 parcours et renforcer la démarche collaborative. L'identité de la mention *MEEF* s'en trouverait affirmée, car ses parcours disciplinaires multiples, aux fonctionnements propres, tendent à être indépendants et ne semblent pas tous adopter pleinement les grandes lignes directrices communes définies. Les adaptations/variations sont nombreuses à la lecture des maquettes.

L'adossement aux laboratoires de recherche des universités impliquées renforce la pertinence scientifique de la mention, dynamisée par la création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS). Les partenariats et contacts avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'École pratique des hautes études (EPHE), le Museum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale engendrent un environnement de recherche porteur.

Organisation pédagogique

Le master *MEEF - 2nd degré* est une formation sélective. Le recrutement s'opère au niveau du M1 sur dossier (CV, relevé de notes et lettre de motivation) en fonction des capacités d'accueil définies par parcours. On regrette de ne pas voir apparaître dans les critères pris en compte les parcours de préprofessionnalisation organisés dans les licences des établissements partenaires.

Ce master se déploie en 20 parcours mais la mention annonce un cadre organisationnel pour plus de cohérence et de lisibilité structurelle. Une organisation par blocs est retenue en vue d'une relative harmonisation des maquettes propres à chaque parcours (bloc disciplinaire, bloc didactique, bloc recherche, bloc contexte d'exercice du métier, bloc mise en situation professionnelle). L'élément fédérateur des 20 parcours consiste en une unité d'enseignement dite de « tronc commun » pour tous les étudiants des mentions *MEEF - Premier degré*, *2nd degré* et *Encadrement éducatif*. Elle permet des échanges interdisciplinaires, crée une culture commune et développe savoirs institutionnels et compétences transversales. Dispensée par une équipe pluri-catégorielle, elle implique des intervenants de l'ESPE et de l'académie (majoritaires), quelques intervenants des mondes associatifs et culturels mais on peut s'interroger sur le faible nombre de partenaires universitaires (deux intervenants). Le dossier d'autoévaluation indique des horaires et un calendrier partagés pour le tronc commun à savoir 60 HETD (heures équivalent travaux dirigés) en M1, 52 HETD en M2. Cependant, la lecture des maquettes de parcours révèle des écarts significatifs au niveau des horaires et de l'organisation des enseignements au sein des blocs.

La répartition des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) n'est pas uniformisée, certains parcours manquent de lisibilité (le parcours *Chinois* et le parcours *Arabe* ne distinguent pas nettement enseignements de tronc commun et enseignements spécifiques à la discipline et globalisent volume horaire et crédits ECTS). Il faut également noter un manque de transparence pour certains parcours (maquettes du parcours *Hébreu* et du parcours *Russe* non fournies, contenus non spécifiés ou de manière incomplète pour les parcours *Économie-gestion*, *Italien* et *Physique-chimie*). L'ensemble n'est pas en pleine cohérence avec la structuration prônée au niveau de la mention.

Les enseignements sont adossés à la recherche en éducation et la création d'un GIS participe d'une dynamique positive. Des enseignants-chercheurs sont impliqués dans la mention, à l'exception du parcours

Arabe. Lors de la soutenance du mémoire de M2, le jury devrait cependant obligatoirement comprendre un enseignant-chercheur pour valider la qualité de la recherche proposée par l'étudiant.

Les trois ECTS accordés au stage d'observation et de pratique accompagnée sont faibles par rapport à l'objectif de professionnalisation revendiqué. Un cadrage pour une harmonisation des pratiques entre les parcours concernant le stage est nécessaire (rédaction d'un rapport de stage avec ou sans soutenance par exemple). Le stage pour les étudiants non lauréats d'un concours devrait faire l'objet d'une réflexion et d'une intensification pour envisager d'autres débouchés, d'autres issues en accord avec leur niveau d'études.

L'ouverture à l'international et la mobilité étudiante sont soutenues par l'ESPE dans le cadre d'un projet de mise en stage à l'étranger des M2 en cursus adapté (deux mois) et de la mise en œuvre du dispositif EMILE (*Enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère*) pour certains parcours : 15 étudiants par an partent à l'étranger pour devenir assistants de français. Certes, les départs via le programme Erasmus (*European Action Scheme for the Mobility of University Students*) sont possibles et des professeurs étrangers sont accueillis ; cependant, la spécificité de ce master qui s'ouvre surtout sur les métiers de l'enseignement dans la fonction publique et la pression du concours empêchent une mobilité forte.

Les cours se déroulent en présentiel pour la majorité. Quatre séminaires peuvent être suivis à distance. Le numérique est présent dans la formation mais peu dans les modalités d'enseignement. Cette dimension est sans doute à développer pour plus de flexibilité.

L'ESPE prévoit des aménagements d'emploi du temps pour les étudiants salariés ou à statuts particuliers, des aides et aménagements pour les étudiants en situation de handicap. La formation est accessible aux étudiants en reprise d'études par la validation des acquis personnels et professionnels - VAPP (sur dossier et projet professionnel). La procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est, selon le dossier, pas mise en œuvre de façon harmonisée mais le détail des procédures n'est pas indiqué. Certaines unités d'enseignement peuvent être validées sur décision d'une commission en fonction du cursus antérieur de l'étudiant.

Pilotage

L'équipe pédagogique est pluri-catégorielle et comporte des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences), des enseignants du secondaire détachés dans le supérieur (professeurs agrégés - PRAG et professeurs certifiés - PRCE), personnels de l'ESPE et des universités partenaires, des professeurs des collèges et lycées en temps partagé ESPE/établissement, des inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) des disciplines, des professeurs formateurs académiques ou faisant fonction. On aimerait néanmoins connaître la répartition précise des volumes horaires assurés par l'ESPE, les unités de formation et de recherche (UFR) et l'académie.

La distinction entre enseignements de tronc commun dispensés par l'ESPE/Rectorat et les enseignements disciplinaires dispensés à l'université engendre un cloisonnement, renforcé par la logique multi-site. Une réflexion par compétences pourrait permettre davantage de fluidité entre les deux entités. Impulser, renforcer, engendrer une dynamique collaborative au sein de cette équipe pluri-catégorielle représenterait sans aucun doute une plus-value pour cette mention de master.

Un coordinateur nommé pour chaque parcours et un responsable de l'unité d'enseignement « Stage et mémoire » permettent théoriquement des échanges et une harmonisation des pratiques. Ce fonctionnement est à étendre, voire à imposer pour renforcer la cohérence au niveau de la mention. Un conseil de perfectionnement devrait être créé pour améliorer le fonctionnement global et permettre des avancées communes. Des instances sont déjà à l'œuvre (conseil d'orientation scientifique et pédagogique - COSP - inhérent aux ESPE, comité de suivi) mais il semble que tous les parcours ne se placent pas dans une perspective de pilotage par la mention. Les variations, adaptations et écarts de pratiques constatés sur des enseignements dits « communs » ou des éléments fondamentaux, comme le stage et le mémoire, montrent que certains restent dans une logique interne, freinant ainsi le décroisement et le développement d'une transversalité.

Le dossier d'autoévaluation annonce une volonté d'harmoniser les modalités d'obtention du master et de certains enseignements pour donner plus de cohérence au niveau de la mention. Un tronc commun, une unité d'enseignement d'une langue vivante, un cadrage des stages et mémoires doivent ainsi être identifiables dans chaque parcours dans une logique décidée au niveau de la mention. Cependant, la lecture des maquettes dévoile des écarts par rapport aux règles d'attribution/répartition des ECTS annoncées (variations concernant le mémoire de M2 entre huit et 25 ECTS en fonction des parcours et des cursus). Le cadrage au niveau de la mention subit de fortes adaptations et variations et l'ensemble n'est pas harmonieux. Il en est de même pour les crédits alloués au tronc commun (pas d'harmonisation entre horaires et ECTS associés). Un jury unique est organisé au niveau de la mention sur une base annuelle, au mois de juin. Composés d'enseignants-chercheurs,

conformément à la réglementation, il délibère à partir des propositions faites par les commissions de parcours.

Un dispositif d'aide à la réussite ou d'accompagnement des étudiants vers la réussite est mis en place avec l'organisation de concours blancs et de simulations pour les épreuves écrites d'admissibilité ou les oraux d'admission. Certains parcours prévoient une pédagogie différenciée avec la mise en place de majeure et de mineure en *Physique-chimie* par exemple. Un renforcement méthodologique est intégré au cursus adapté du M2 qui accueille des étudiants mis en échec au concours. Les étudiants bénéficiant d'un contrat « Étudiant apprenti professeur » peuvent bénéficier d'une mise en stage dans leur établissement habituel et être dispensés d'une partie des cours de tronc commun. Peu d'étudiants demandent une réorientation mais elle est possible vers la mention *MEEF - Premier degré* ou vers d'autres parcours, voire d'autres masters après un entretien personnalisé. Ils peuvent aussi se présenter à d'autres concours, comme celui délivrant le *Certificat d'aptitude au professorat en lycée professionnel (CAPLP)* par exemple.

L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas généralisée, ni harmonisée dans les parcours. Le tronc commun, par contre, est évalué par les étudiants mais le dossier n'indique pas les résultats ou actions issues de ces démarches évaluatives. Une autoévaluation est menée au niveau du COSP. Les critères ne sont pas précisés dans le dossier.

Résultats constatés

Les effectifs de la mention sont importants et le dossier annonce qu'ils sont stables avec plus de 1100 inscrits tous parcours confondus en M1. La mention présente donc un bon taux d'attractivité. Les seuls parcours dont la baisse des effectifs est sensible sont l'*Allemand* (tendance nationale) et *Physique-chimie*. Certains parcours n'ouvrent que si des postes au concours sont budgétés et ouverts par le ministère de l'Éducation nationale (*Hébreu, Russe, Arabe*), ce qui renforce la nécessité d'une réflexion sur le devenir des étudiants diplômés mais non admis aux concours. Un master *MEEF* validé doit ouvrir des portes même sans l'obtention d'un concours. Alors que l'accès en M1 est sélectif, il serait intéressant d'établir un lien entre sélection, résultats aux concours et insertion professionnelle.

Le taux de passage du M1 vers le M2 est de 55 %, ce qui est relativement faible par rapport à un master classique. Le dossier indique que ce résultat est faussé par les étudiants inscrits en M1 avec l'unique intention de préparer un concours alors qu'ils sont déjà détenteurs d'un master et n'ont donc pas pour objectif de valider le master *MEEF*. Certains parcours ont un taux de passage en M2 excellent comme le parcours *Sciences et vie de la Terre* (95 %) et d'autres un taux beaucoup plus faible (30 % de passage en M2 pour le parcours *Histoire et géographie*). 82 % des inscrits en M2 valident le diplôme. Le taux de réussite aux concours en M1 est honorable, au-dessus de la moyenne nationale (37 % pour 17 % au niveau national). Il est de 28 % pour les étudiants issus d'un M2 cursus adapté. 97 % des lauréats sont titularisés. Les résultats obtenus sont positifs.

Le taux de poursuite d'études en doctorat n'est pas mentionné, car ces étudiants sont en nombre anecdotique. Cette voie reste sans doute à explorer pour diversifier les débouchés et les projets professionnels, très/trop étroitement liés à l'obtention d'un concours.

Le suivi des diplômés n'est pas mis en place au niveau de la mention (évoqué comme projet). Le dossier n'indique pas si les parcours disciplinaires ont un dispositif de suivi. La valorisation des compétences construites par les étudiants dans le *MEEF - 2nd degré* permettrait une ouverture professionnelle, une employabilité diversifiée. Cet aspect mériterait une réflexion d'envergure.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Mention attractive, dont l'offre de parcours est étendue et diversifiée.
- Bon taux de réussite aux concours et de titularisation.
- Positionnement fructueux dans l'environnement local et régional en raison de la spécificité des parcours proposés.
- Partenariats institutionnels et culturels nombreux.
- Mise en place d'une culture commune à trois mentions *MEEF*.

Principaux points faibles :

- Encore trop d'autonomie des parcours au sein de la mention (manque d'harmonisation des maquettes, incohérence dans l'attribution des ECTS des éléments communs)
- Pas de conseil de perfectionnement et de pilotage fort.
- Cloisonnement entre les enseignements disciplinaires et les enseignements dits de culture commune.
- Peu de débouchés identifiés (adaptés au grade de master) pour les titulaires du diplôme non lauréats du concours.
- Pas de suivi de l'acquisition des compétences.
- Ouverture de certains parcours dépendante de l'organisation d'un concours.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Ce master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - Second degré* est une structure plurielle où les identités des parcours disciplinaires occultent parfois l'appartenance à une mention commune. Les modalités pour plus d'harmonie et de cohérence ont été décrites dans le dossier mais doivent encore être pleinement et uniformément mises en œuvre, pour épouser le cadrage proposé par l'ESPE. Il conviendrait que les parcours adoptent la même terminologie et harmonisent leurs pratiques, notamment pour les horaires et l'attribution des crédits ECTS sur des enseignements présentés comme communs, permettant d'assurer une bonne lisibilité. La mise en place d'un conseil de perfectionnement faciliterait ces avancées et permettrait les échanges de pratiques, les propositions constructives et un meilleur contrôle-qualité à l'interne. De même, une véritable politique d'évaluation des enseignements permettrait de donner davantage de cohérence à l'ensemble.

Il serait bienvenu de suivre particulièrement les diplômés de master non admis au concours. Une réflexion sur les compétences transversales construites (gestion de groupe, *leadership*, gestion de conflit, médiation, communication, *etc.*) et sa formalisation permettrait peut-être des ouvertures vers d'autres métiers, d'autres projets professionnels notamment pour les étudiants en situation d'échec au concours. Il s'agirait de proposer d'autres voies et projets en adéquation avec le niveau d'études bac+5 en termes de responsabilités. La recherche de partenariats avec le monde socio-économique permettrait également d'élargir les perspectives et d'identifier des débouchés nouveaux, même si un complément de formation pourrait s'imposer aux étudiants.



MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - ENCADREMENT ÉDUCATIF

Établissement : Université Paris-Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Université Paris Descartes, Université Pierre et
Marie Curie, Université Paris Diderot, Institut national des langues et civilisations
orientales – INALCO

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation* (MEEF) - *Encadrement éducatif* (EE) de l'Université Paris-Sorbonne répond au référentiel métier des personnels de l'éducation et des conseillers principaux d'éducation – CPE (bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013). Les objectifs scientifiques du master *MEEF-EE* visent à donner aux étudiants les bases scientifiques et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de CPE, suite à la réussite du concours positionné durant la première année de master (M1). La seconde année (M2) est organisée en deux cursus : un cursus alternant pour les étudiants fonctionnaires stagiaires et un cursus adapté destiné aux étudiants devant présenter à nouveau le concours. Les enseignements ont lieu alternativement sur les campus de l'Université Paris Descartes - Centre des Saints-Pères et de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Paris - sites Batignolles et Molitor.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation, préparation au concours en M1 et professionnalisation progressive des étudiants engagés dans le master, ainsi que les compétences sont clairement présentés (bilan/autoévaluation et fiche du répertoire national des certifications professionnelles - RNCP). Le parcours est construit autour de blocs de compétences se déclinant en unités d'enseignement (UE) dont la liste est en cohérence avec les objectifs scientifiques et professionnels. Les connaissances disciplinaires en éducation attendues relèvent de la sociologie, la philosophie, la psychologie et l'histoire. L'acquisition de savoirs et de compétences interdisciplinaires en éducation est articulée à l'apprentissage de méthodologies de recherche et d'analyse de situations professionnelles et à la préparation au concours et au métier de CPE.

Positionnement dans l'environnement

Ce master ressemble à la plupart des masters *MEEF-EE* au niveau national. L'absence de synergie avec les formations plus proches géographiquement, les masters *MEEF* d'Ile de France rattachés aux ESPE de Versailles et de Créteil, est regrettée et regrettable. Un partenariat entre l'Université Paris-Sorbonne – ESPE de l'académie de Paris et l'Institut catholique de Paris est évoqué dans le dossier sans pour autant qu'apparaisse de coopération effective entre les deux formations. La relation avec l'environnement de la recherche est bien établie : le master est adossé au laboratoire de recherche CERLIS - Centre de recherche sur les liens sociaux - qui comporte un pôle de recherche en sociologie de l'éducation (sociologie de l'enfance, de l'adolescence et des modèles éducatifs) et au laboratoire EDA – Education discours apprentissage - dont les recherches portent sur les questions d'enseignement, d'apprentissage, sur les pratiques professionnelles en éducation, sur la philosophie et l'anthropologie de l'éducation.

Organisation pédagogique

La structure de la formation clairement présentée répond aux objectifs 1) d'acquisition d'une culture académique solide ; 2) d'apprentissage de méthodologies de recherche et d'analyse de situations professionnelles permettant de réaliser un mémoire professionnel de niveau master, 3) d'acquisition de compétences réflexives visant à se situer et agir dans un établissement scolaire dans le cadre des missions du CPE.

En M1 comme en M2, des mutualisations partielles avec le master *Sciences de l'éducation* ainsi qu'avec les autres parcours *MEEF* (tronc commun, initiation à la recherche) sont mises au service de la construction d'une culture commune et de compétences transversales de professionnels de l'éducation. Quelques limites à la mutualisation sont identifiées (complexité d'organisation, risque de redondance) et reconnus par les responsables du diplôme. Les enseignements en présentiel constituent la part la plus importante du dispositif de formation, la répartition en cours magistraux et travaux dirigés laisse la place à une diversité de pratiques pédagogiques classiques ou innovantes (adaptation des outils informatiques à la formation, travail autour de la classe inversée, mise en place de modalités variées selon les publics concernés...). La formation au numérique, en lien avec la profession, est présente et la certificat informatique et internet niveau 2 enseignant (C2i2e) est proposée aux étudiants. La liste des enseignements et leur contenu sont clairement présentés et bien argumentés dans le dossier, toutefois on peut regretter que ne soient pas mentionnés de façon plus claire les volumes horaires totaux de la formation dont les valeurs diffèrent selon les documents. La présentation par tableaux des UE et séparément par tableaux des intervenants ne permet pas d'apprécier l'équilibre des interventions en M1 et M2 entre professionnels et enseignants-chercheurs.

La professionnalisation est progressive et présente tout au long de la formation, assurée par la présence des stages, et par l'intervention de professionnels associés en exercice issus de structures diverses (CPE, inspecteurs généraux de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche - IGAENR, chefs d'établissements...).

La place et les modalités du travail par la recherche des étudiants sont bien explicitées. En M2, l'évaluation des stages est entièrement intégrée à la soutenance du mémoire professionnel, soutenance à laquelle les tuteurs de stages, terrain ou ESPE, peuvent se joindre mais sans que soit indiqué dans quelle mesure ils sont réellement associés à l'évaluation.

Un lien fort est indiqué entre la formation et les activités de recherche des deux laboratoires d'adossement, (le Centre d'études sur les liens sociaux, laboratoire CNRS - centre national de la recherche scientifique, UMR - unité mixte de recherche - 8070 et l'équipe d'accueil Education et apprentissage, EA : 4071). dont les thématiques de recherche couvrent un panel de problématiques à même de nourrir les enseignements.

L'aide à la réussite au sein de la formation se concrétise par un dispositif d'aide à la réorientation proposée aux étudiants n'ayant pas réussi le concours (aide méthodologique de 12h), en particulier dans le cadre des autres mentions de master de Paris Descartes ou de l'ESPE et par un dispositif favorisant la réussite au concours (oraux et concours blancs).

La place de l'international est faible dans le dossier en raison principalement de la spécificité française du métier de CPE.

Pilotage
<p>La part des enseignants-chercheurs relativement importante au sein de l'équipe pédagogique assure une formation ancrée dans la recherche en éducation. Trois formateurs (deux CPE et un IA-IPR - inspecteur académique-inspecteur pédagogique régional) contribuent à la formation professionnelle de la formation, ce qui peut apparaître un peu faible au regard des effectifs étudiants et des problématiques liées aux stages. Bien que la part des professionnels puisse être renforcée, l'investissement sur plusieurs années des professionnels associés en exercice et tuteurs témoigne de la qualité du pilotage.</p> <p>Le conseil de perfectionnement est en place depuis la création de la formation, sa composition et son fonctionnement sont indiqués précisément dans le document ainsi que les pistes d'améliorations qui lui sont imputables, comme l'évaluation de la formation par les étudiants et la mise en place d'un livret de compétences.</p>
Résultats constatés
<p>Le nombre d'inscrits dans le master ainsi que les taux de réussite sont relativement stables et satisfaisants au regard des données nationales. Trois étudiants ont poursuivi un cursus doctoral après le master, deux démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE) globales ont été engagées mais n'ont pas abouti, ce qui n'est pas inhabituel. Les données sur le devenir des étudiants sont difficiles à mobiliser, qu'il s'agisse de l'insertion des étudiants titulaires du master mais non titulaires du concours ou même des affectations des lauréats au concours à l'issue du M2 ; la mention ne dispose pas aujourd'hui d'un suivi d'insertion efficient. Une attention particulière est portée aux étudiants qui échouent au concours CPE.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La mise en place d'un tronc commun permettant le développement d'une culture commune à toutes les mentions *MEEF*.
- L'articulation avec la recherche et avec certains partenaires de terrain.
- L'attention portée aux étudiants ayant échoué au concours CPE.
- La définition stratégique du pilotage du master *MEEF*, ESPE/Université.

Principaux points faibles :

- Le suivi de la professionnalisation : formalisation des rapports entre tuteurs ESPE et tuteurs terrain.
- Le manque de suivi des diplômés

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette mention de master *MEEF* est remarquablement construite, bien pilotée et même si les efforts doivent être poursuivis elle est attentive aux étudiants et à leur devenir : elle pourrait jouer un rôle moteur dans l'organisation et le pilotage des autres mentions de l'ESPE.

L'analyse du fonctionnement du master qui est présentée dans ce dossier rend compte d'une procédure d'autoévaluation amplement engagée.

Le lien avec la recherche, déjà bien présent et qui promet d'être renforcé par la participation au Groupement interdisciplinaire en recherche de l'ESPE, contribue à répondre à des questions sur l'apprentissage, l'enseignement, la formation, l'éducation en lien avec les demandes de terrain. La mise en relation des recherches sur le travail des équipes éducatives, les savoirs, les sujets apprenants, les outils et les contextes devrait permettre de faire émerger

de nouvelles thématiques de recherche et de nouvelles connaissances, particulièrement pertinentes pour la formation.

Une attention particulière devra être portée sur :

- une concertation voire une coopération avec les deux autres ESPE de la région Ile de France qui proposent une formation similaire, en vue de mutualisations pédagogiques (cours, organisation des stages sur des terrains qui sont communs, formalisation des relations avec les tuteurs de stage...).
- les modalités d'organisation, d'encadrement et d'évaluation des stages, à mettre en lien avec la nécessité de renforcer l'équipe pédagogique par un nombre de formateurs CPE plus important.
- un développement encore plus affirmé des objectifs de formation et d'insertion hors Éducation Nationale



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE FORMATION

Établissement : Université Paris-Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Université Paris Descartes, Université Pierre et
Marie Curie, Université Paris Diderot, Institut national des langues et civilisations
orientales – INALCO

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette mention *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation – Pratiques et ingénierie de la formation* (MEEF-PIF), co-accréditée entre sept établissements d'enseignement supérieur parisiens, est portée par l'École supérieure de professorat et d'éducation (ESPE) de l'Académie de Paris, composante de l'Université Paris-Sorbonne.

Elle propose en 2017 trois parcours :

- *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* (ABSP),
- *Formation de formateurs*,
- *Ingénierie de la formation et médias numériques*.

Mais seul la première année de master (M1) du parcours *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* est ouvert en septembre 2016. L'évaluation de la formation sera de ce fait très partielle.

Les deux premiers parcours sont à destination de professionnels en exercice ayant au moins cinq ans d'expérience professionnelle, enseignants du 1^{er} ou du 2nd degré.

Les enseignements se déroulent sur l'ensemble des sites de l'ESPE, en particulier les sites Molitor, Batignolles et Boursault, et sur ceux des établissements d'enseignement supérieur impliqués en fonction de chacun des parcours.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs des différents parcours de ce master sont explicites : ils visent à donner les capacités de conception, d'organisation et d'animation de formations dans les secteurs relatifs à l'adaptation et la

scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers (préparation de certificats de l'Éducation Nationale) ; de formation de formateurs (préparation de certificat de l'Éducation Nationale) et de l'ingénierie de la formation en lien avec l'utilisation des médias numériques. Les intitulés des différents parcours sont en cohérence avec les objectifs présentés, le contenu de la formation (visible sur la maquette du premier parcours) et les débouchés envisagés pour les diplômés. Il est à noter que les deux premiers parcours sont dédiés à la formation continue et s'adressent à des professionnels enseignants.

Positionnement dans l'environnement

Dès sa construction, cette formation s'est voulue originale et complémentaire par rapport à celles proposées dans l'environnement local, et ce, après une identification des besoins en concertation avec l'État, les partenaires sociaux et les régions. La recherche est bien représentée : une unité de formation à la recherche est proposée au sein de chacun des parcours et au niveau des deux années - au moins pour le parcours *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* pour lequel il existe une déclinaison de la maquette ; de nombreux laboratoires en éducation, issus des différentes institutions délivrant le diplôme participent à cette offre. Le monde professionnel est bien présent au travers du rectorat, puisque deux au moins des parcours proposés sont directement liés à des certifications complémentaires de l'Éducation Nationale et s'inscrivent dans une démarche de formation continue pour les enseignants. Le monde associatif, notamment pour le parcours *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers*, est partenaire avec les associations ARIS (Association régionale pour l'intégration des sourds) et DECLIC (intervention cognitive et comportementale). Il n'y a ni coopération internationale, ni mobilité internationale explicitée et on peut regretter que dans la maquette la langue vivante soit au choix (langue vivante ou initiation à la langue des signes). Cette alternative est regrettable et non conforme au cadre national des formations.

Organisation pédagogique

Cette offre de formation s'articule de la préparation au métier en première année (M1) à la réflexion sur le métier en seconde année (M2). Au niveau du premier parcours, si le M1 vise à la préparation des certificats de l'Éducation Nationale et paraît professionnalisant, le M2 lui est plus ramassé (cinq unités d'enseignements (UE) au lieu de sept en M1), et vise à construire une posture professionnelle laissant une part importante à la réflexivité. La recherche pourrait néanmoins devenir un axe fort de ce M2. Des mutualisations sont prévues entre parcours : chacun des trois parcours comporte une UE portant sur le développement de l'identité professionnelle d'un formateur ou d'une personne ressource afin de développer une culture commune ; de même, certaines UE de parcours pourront être suivies par des étudiants inscrits dans un des deux autres parcours (UE marché commun). Le détail des UE est présenté pour le parcours *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers*. La professionnalisation est présente au niveau du cursus, que ce soit au niveau du contenu (UE relatives à la connaissance du métier) ou des périodes d'application professionnelle (stage ou alternance). La question de l'insertion professionnelle ne se pose pas en tant que telle puisque tous les étudiants de ce parcours sont en emploi. L'organisation des enseignements tente de prendre en compte le public spécifique de professionnels : les cours sont en alternance au niveau du M1 parcours *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* : trois semaines en cours, trois semaines en responsabilité pour les enseignants du primaire, et une journée de formation par semaine pour les enseignants relevant du second degré. Au niveau du M2 c'est une modalité mixte qui est proposée : cours en ligne/cours en présence (les étudiants étant en poste). L'évaluation des enseignements se fait selon un processus d'évaluation continue. Avec des sites multiples, le dossier manque d'information sur la façon dont se répartissent au niveau géographique les différents enseignements.

Pilotage

Un enseignant-chercheur ou un enseignant assure la coordination de chaque parcours. Chaque UE est placée sous la responsabilité d'un enseignant de l'équipe pédagogique. Cette dernière est pluri-catégorielle. Elle comporte des enseignants-chercheurs, enseignants du premier et du second degré affectés à temps plein ou en service partagé à l'ESPE, mais aussi d'autres intervenants issus de partenariat académique et départemental. Des rencontres entre membres de l'équipe pédagogique sont organisées de façon régulière (toutes les deux semaines), ce qui est un point positif pour le pilotage d'une formation comptant des acteurs multiples et présents sur des sites différents. Un conseil de perfectionnement est prévu, cependant on note l'absence de représentant étudiant. En revanche, l'évaluation des enseignements par les étudiants est effective. Un jury unique est constitué au niveau de la mention, ce qui renforce le pilotage de l'ensemble des parcours. Il est constitué d'un représentant de l'ESPE, de l'Université Paris-Sorbonne et de chacun des six établissements

d'enseignement supérieur partenaires. Ce jury se réunit une fois par an au mois de juin.

Résultats constatés

Il n'y a pas encore de résultats constatés, puisque le seul M1 parcours *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* mis en place au moment de l'évaluation n'est pas terminé. Toutefois à cette date, on peut noter 8 abandons sur les 72 enseignants inscrits en début d'année.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une offre de formation originale correspondant à un réel besoin, notamment pour la formation continue des enseignants.
- Une offre de formation assurée par une équipe pédagogique diversifiée pluri-catégorielle.
- Une volonté de prise en compte des spécificités du public.

Principaux points faibles :

- Le manque d'objectifs clairs, en termes d'enseignement et de recherche, du M2.
- La faible prise en compte de la dimension internationale, que ce soit en termes de mobilité, de partenariat ou encore de pratique de langue vivante.
- La mention n'est pas intégrée dans la culture commune des autres mentions *MEEF*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La préparation des certificats au niveau du M1 pour les parcours *Métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* et *Formation de formateurs*, scindant le master en deux années à objectifs distincts, semble annoncer des difficultés de recrutement pour le M2. Il est nécessaire de définir plus clairement les objectifs du master et d'articuler M1 et M2, en faisant de la recherche un des moteurs de cette formation, qui apportera ainsi cette dimension aux enseignants de l'Éducation Nationale.

Une enquête pourrait être menée après le M1 pour connaître la proportion qui a obtenu les certificats complémentaires de l'Éducation Nationale. Cela permettrait d'ajuster la formation proposée et de mener une réflexion sur sa valeur ajoutée.

Il serait intéressant que le tronc commun des masters *MEEF 1^{er} degré*, *2nd degré* et *Encadrement éducatif* soit élargi à la mention *Pratiques et ingénierie de la formation* afin de créer une culture commune à toutes les mentions *MEEF*. Il serait judicieux qu'au moins en M1 figure l'UE de langue vivante pour tous.

Le conseil de perfectionnement devra intégrer des représentants étudiants. Il faudra en outre veiller à une insertion professionnelle réussie pour les étudiants en formation initiale pour le parcours *Ingénierie de la formation et médias numériques*.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur des évaluations des formations

Présidence
TEL 01 44 27 33 50

Paris, le 11 avril 2018

21 rue de l'école de Médecine
75006 Paris
presidence@sorbonne-universite.fr

sorbonne-universite.fr

Monsieur le Directeur,

Nous avons lu avec beaucoup d'attention l'ensemble des rapports que le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur nous a faits parvenir. Si nous nous réjouissons de l'impression très positive qui se dégage de cette évaluation, nous prenons bonne note des remarques qui sont formulées au sujet des différents champs. Nos propres observations concernent le suivi des étudiants, le pilotage des formations ainsi que la mobilité internationale.

La réussite et le suivi des étudiants, avant, pendant et après leur passage par Sorbonne Université constituent une priorité absolue des équipes pédagogiques et administratives. Si les outils utilisés peuvent être insuffisants, il n'en reste pas moins que l'établissement s'est engagé dans une démarche proactive pour mieux répondre à une nécessité devenue incontournable. La création de la nouvelle université est l'occasion de généraliser les bonnes pratiques. Le tutorat, déjà mis en place à la faculté des lettres et à la faculté de médecine, constitue l'un des objectifs clairs de la faculté des sciences. Un meilleur suivi des étudiants, qu'il s'agisse de leur poursuite d'étude ou de leur insertion professionnelle, doit être réalisé en poursuivant les efforts considérables déjà entrepris pendant le contrat précédent. Il faut aussi désormais que les informations calculées par les services centraux redescendent vers les UFR ou les départements de formation pour que les équipes puissent s'interroger sur leur attractivité et leur efficacité à former puis insérer les étudiants. Il arrive aussi que les chiffres disponibles ne soient pas exploités ; dans ce cas, les enseignants-chercheurs doivent apprendre à mieux utiliser les données statistiques qui leur sont fournies par l'administration.

L'une des difficultés rencontrées par l'université concerne des taux de réponses parfois faibles obtenus par les services en charge de l'insertion professionnelle et du suivi des anciens étudiants ; ils sont aussi très variables selon les formations, ce qui empêche d'avoir des données significatives à partir desquelles travailler. Les deux anciens établissements peinaient à maintenir le contact avec leurs diplômés. C'est pourquoi la création de Sorbonne Université s'est accompagnée du lancement d'un projet audacieux concernant les *alumni*, ce qui devrait permettre d'améliorer la transition entre le monde étudiant et le début de la vie professionnelle des diplômés.

Les rapports soulignent à plusieurs reprises des incertitudes quant au mode de pilotage de certaines formations. À la faculté des lettres, les conseils de perfectionnement n'ont pas été mis en place de manière durable. Les différentes mentions et UFR se trouvent en effet dans

une situation délicate, car un modèle de conseil viable n'a pas encore été trouvé. Comme on l'a rappelé à plusieurs reprises dans les rapports, les conseils d'UFR constituent le niveau le plus naturel pour aborder les problèmes éventuels rencontrés dans une formation. Une partie de leurs séances sont vouées à l'amélioration de l'offre de formation, au règlement de certains problèmes rencontrés par les étudiants, les personnels administratifs et/ou les enseignants. En faculté des sciences, les conseils de perfectionnement permettent à des personnalités du monde socio-économique de participer aux réunions ; en faculté des lettres, ces personnalités sont déjà incluses dans les conseils d'UFR, où elles ne viennent que très rarement. Dans la période qui s'ouvre, il faudra peut-être réfléchir à la mise en place de ces conseils en commençant par les mentions qui intègrent plusieurs UFR (Lettres modernes, LLCER...).

Les équipes pédagogiques et administratives ont à cœur de s'adapter aux changements intervenus sur le marché du travail mais aussi sur l'offre de formation disponible pour les étudiants à Paris et en Île-de-France. C'est ainsi qu'il faut comprendre le développement des doubles filières, souvent pensées en rapport avec l'insertion professionnelle des étudiants. Tel est le cas par exemple de la double licence « Art-Droit », en collaboration avec Paris 2 Panthéon-Assas qui ouvre des débouchés multiples, depuis avocat spécialisé jusqu'à directeur de galerie d'art, en passant par régisseur d'œuvres d'art ou chargé d'études en ingénierie culturelle. Tel est le sens aussi des évolutions amorcées pour le futur contrat quinquennal à la faculté des sciences et ingénierie. Dans le cadre du dispositif majeure-mineure, la création de mineures « métiers » dispensera des enseignements développant les compétences spécifiques à un domaine professionnel tandis que l'année de L3 proposera une alternance université / entreprise, sous statut d'apprentissage. Il est à noter que certaines des remarques émises par les évaluateurs rejoignent les analyses faites par les équipes : quelques formations vont être abandonnées (la LP « Métiers du livre », la LP « Métiers du Bâtiment » entre autres), et certains intitulés vont être remaniés pour être plus lisibles.

Enfin, à Sorbonne Université comme dans d'autres établissements, le statut des licences professionnelles est problématique. Le rapport souligne que leur pilotage est complexe, mais il est lié à l'organisation même de la formation, en raison notamment de l'intervention des CFA. La forte attractivité de certaines formations renforce la sélection à l'entrée, ce qui permet de ramener vers l'université des étudiants de très bon niveau, ayant pourtant parfois échoué en L1 ou L2, et s'étant ensuite dirigés vers des BTS ou des IUT. Une fois replacés dans une logique de réussite, ces étudiants ne souhaitent pas forcément s'arrêter à la fin de la licence. Les raisons qui les poussent à rester dans le système d'enseignement supérieur plutôt que de s'insérer sur le marché du travail sont multiples, et incluent aussi bien une inquiétude face à la conjoncture que l'espoir d'améliorer les conditions de leur recrutement deux ans plus tard. Cependant, il est difficile d'envisager qu'une université décourage des étudiants qui en ont le potentiel de poursuivre leurs études. C'est sans doute sur la nature même de la licence professionnelle qu'il faut s'interroger.

Enfin, la mobilité internationale a été pointée comme une faiblesse, notamment à la faculté des sciences. Il est vrai que les équipes pédagogiques regrettent que si peu d'étudiants osent partir passer un ou deux semestres à l'étranger. Consciente de ce problème, Sorbonne Université s'est engagée dans un travail de fond pour faciliter ces séjours. Ceci constitue une priorité, notamment en matière de bourses d'aide à la mobilité.

Malheureusement, si deux millions d'euros avaient été demandés dans le cadre de l'appel à projet Nouveaux Cursus à l'Université (PIA3), l'ANR a spécifiquement demandé que cette somme soit exclue du budget soumis lors de l'obtention de 13 millions d'euros accordés au projet « Nouvelles licences à Sorbonne Université ». Il va donc falloir chercher d'autres sources de financement. Le dynamisme de l'établissement en matière de partenariats internationaux (naissance de l'alliance stratégique « 4EU », avec les universités d'Heidelberg, Varsovie et Prague au printemps 2018) est une façon de faire face à ces exigences. Le déploiement d'enseignements en anglais est une autre réponse apportée à ces questions. La préparation du nouveau contrat quinquennal (2019-2023) a permis une réorganisation de certains programmes internationaux, pour améliorer la pratique de la langue anglaise dans les UE disciplinaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de toute ma considération.


Jean Charnoz
Président de Sorbonne Université



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)